

**Frédérique Rolet**  
Secrétaire Générale du SNES-FSU

**Régis Metzger, Francette Popineau**  
**Arnaud Malaisé**  
Co-Secrétaires Généraux du SNUipp-FSU

A  
**Monsieur Gérard Darmanin**  
Ministre de l'Action et des Comptes Publics  
139 rue de Bercy  
75012 Paris

Paris, le 24 août 2017

**Objet : Publication des décrets concernant les personnels de l'Education nationale.**

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons vous alerter sur les inquiétudes que suscite chez les personnels le retard pris dans la publication de plusieurs textes consécutifs aux négociations ayant eu lieu sur les différents métiers de l'Education nationale.

Il s'agit, en particulier, du décret instituant une indemnité pour les membres du corps des psychologues de l'Education nationale, nouveau corps fusionnant dans un corps unique les CO-Psy du second degré et les psychologues du 1<sup>er</sup>.

Cette création qui est le fruit de discussions nourries, a reçu l'aval des organisations syndicales majoritaires dans ce secteur et offre la garantie de missions identifiées à l'Education nationale. Si les personnels s'en sont félicités dans leur grande majorité, l'absence de toute indemnité afférente à ce corps serait incomprise de tous.

Le décret examiné au CTMEN, n'attend plus que votre signature pour être publié. Nous vous demandons instamment, Monsieur le Ministre, de régler cette situation avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Il en va de même pour le décret indemnitaire des personnels de la MLDS, personnels qui jouent un rôle primordial en faveur des élèves décrocheurs.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à notre considération et à notre attachement au bon fonctionnement du Service public d'éducation.

**Frédérique Rolet**



**Francette Popineau**

